

VIE PROFESSIONNELLE
PROTÉGER VOTRE ACTIVITÉ

AtouTP

Notre contrat adapté aux professionnels de
Travaux Publics et à leurs besoins,
quelle que soit leur taille.



l'Auxiliaire BTP

L'assurance toujours à votre hauteur

ATOUTP

Nos solutions
d'assurance
entièrement
dédiées aux
entreprises de
Travaux Publics

Une couverture
adaptée aux
besoins des
professionnels du
secteur.

Vos risques sont spécifiques

Professionnel des Travaux Publics, vous exercez une activité en constante évolution. Vous êtes donc exposé à des risques multiples qui peuvent mettre en péril votre entreprise (aléas de chantier, conditions climatiques, nombre d'intervenants sur la construction, contraintes environnementales et de sécurité...).

Afin de choisir les solutions d'assurance les mieux adaptées, et d'exercer vos activités sereinement, il est essentiel de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. L'Auxiliaire propose son contrat AtouTP qui répond aux besoins d'innovation, de technicité et de qualité exprimés par les professionnels des TP.

“ Avec L'Auxiliaire, vous disposez d'un savoir-faire et d'une expertise uniques dans l'assurance des métiers du bâtiment et des travaux publics. ”

DEUX FORMULES D'ASSURANCE DISPONIBLES

Quelle que soit la taille de votre entreprise, L'Auxiliaire vous propose des solutions d'assurance spécialement conçues pour les professionnels des Travaux Publics.

Pour les entreprises artisanales de Travaux Publics (jusqu'à 5 salariés), le contrat tout-en-un AtouTP Global offre une protection optimale des risques professionnels grâce à l'ensemble des garanties présentées plus bas.

AtouTP Confort s'adresse aux entreprises d'au moins 6 salariés. Entièrement modulable, cette solution vous protège efficacement en fonction de vos besoins.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Nous garantissons votre responsabilité en qualité d'entrepreneur de travaux publics en cas de dommages causés aux tiers :

- du fait des matériels et engins de chantier ;
- à l'occasion de travaux sur des ouvrages constituant des réseaux ;
- du fait d'une erreur d'implantation ;
- pour la mise en conformité de l'ouvrage avec les règles de l'urbanisme ;
- du fait des travaux donnés en sous-traitance...

Nous garantissons également votre responsabilité pour des activités complémentaires à celles d'entrepreneur de travaux publics :

- en qualité de loueur de matériels et engins de chantier ;
- en qualité de transporteur d'engins de chantier ;
- en qualité de fabricant vendeur ;
- en qualité de réparateur des matériels et engins de chantier ;
- en qualité de transporteur de matériaux et de denrées agricoles.

TOUS DOMMAGES EN COURS DE TRAVAUX

Nous garantissons le paiement des dommages matériels affectant avant réception :

- vos travaux ainsi que ceux de vos sous-traitants, les matériaux et approvisionnements sur chantier, en cas de détériorations accidentelles, de vol ou de tentative de vol, de tempête, d'ouragan, de cyclone ou d'une catastrophe naturelle ;
- vos matériels et engins de chantier en cas d'un incendie, d'une explosion, de la chute de la foudre, d'une tempête, d'un ouragan, d'un cyclone ou d'une catastrophe naturelle ;
- vos biens sur chantier, y compris ceux pris en location, déposé ou prêté, en cas d'incendie, d'explosion, chute de la foudre, de tempête, d'ouragan, de cyclone et de catastrophe naturelle.

RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES À L'OUVRAGE APRÈS RÉCEPTION

Que les ouvrages soient soumis ou non à l'obligation d'assurance décennale.

BRIS DES MATÉRIELS ET ENGINS DE CHANTIER

Disponible uniquement dans notre solution AtouTP Global, cette garantie couvre les dommages matériels, bris ou destruction imprévus, subis par les engins et matériels de chantier dont l'assuré est propriétaire ou locataire, en cas de :

- dommages internes et externes ;
- bris de glace ;
- vandalisme ;
- vol ou tentative de vol ;
- inondation ;
- forces naturelles...

Notre offre couvre également les frais additionnels engagés à la suite d'un dommage indemnisé, par exemple :

- les frais de location d'un matériel de remplacement ;
- la compensation financière résultant de la résiliation anticipée d'un contrat de crédit-bail...

PROTECTION JURIDIQUE

Elle vous fournit les moyens juridiques et financiers de faire valoir vos droits.

INDIVIDUELLE ACCIDENT (EN OPTION)

La garantie des accidents corporels survenant dans le cadre professionnel ou privé dans le monde entier.

VOS BÉNÉFICES

La prise en compte des spécificités des métiers des TP

La gamme AtouTP protège les entreprises, quelle que soit leur taille, face à des risques en constante évolution.

AtouTP prend parfaitement en compte les spécificités de votre métier : le référentiel d'activités de nos solutions est basé sur la nomenclature de la Fédération Nationale des Travaux Publics.

Vos activités de TP et activités annexes sont assurées

Le contrat AtouTP assure l'activité d'entrepreneur de travaux publics mais aussi, et sans surcoût, les activités qui lui sont complémentaires (transport d'engins de chantier pour le compte de tiers...) et annexes (dénéigement, élagage...).

Une adaptabilité aux besoins des entreprises de TP

AtouTP s'ajuste aux risques de chaque entreprise de travaux publics grâce à deux formules : AtouTP Global et AtouTP Confort.

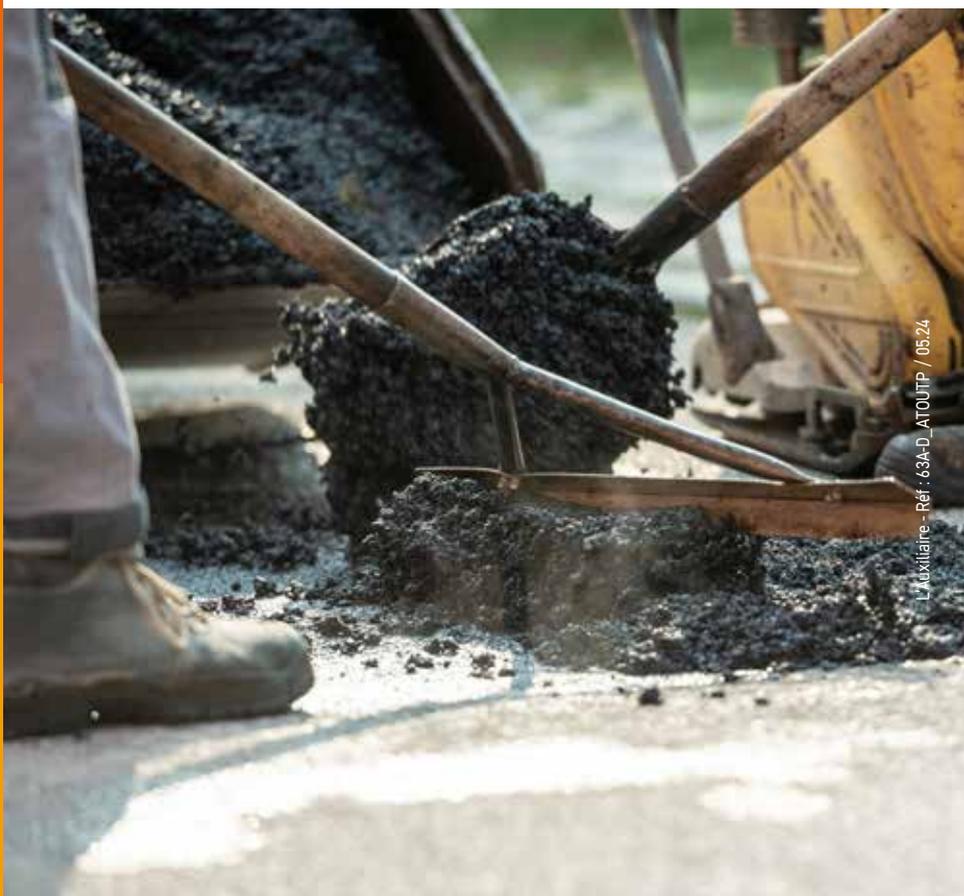
AtouTP Confort est entièrement modulable. Ses différentes garanties, montants de garantie et de franchise permettent de s'adapter à la dimension de chaque entreprise.

PROFESSIONNELS DE TRAVAUX PUBLICS,
la gamme AtouTP a été mise au point en partenariat avec la FNTP.

Une solution complète

AtouTP regroupe toutes les garanties essentielles.

Nos garanties de responsabilités civile et décennale sont rédigées en «tous risques sauf» (tout ce qui n'est pas précisément exclu dans le contrat est couvert). Vous pouvez poursuivre vos activités sereinement en cas de sinistre.



DES SERVICES POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS MISSIONS

L'Auxiliaire se différencie grâce à une offre de services innovante. Nous accompagnons nos sociétaires au-delà de leurs contrats d'assurance au plus près de leurs enjeux d'entrepreneurs.

✓ LA DIGITALISATION DE VOS CHANTIERS

En partenariat avec **Sogelink**, acteur leader de la Construction Tech, vous profitez de conditions préférentielles sur des solutions numériques performantes pour simplifier les opérations du quotidien, sécuriser l'ensemble de la chaîne de valeur du BTP et améliorer la prévention des risques sur vos chantiers.

✓ ENGINES ET MATÉRIELS ÉLECTRIQUES

En partenariat avec **Kiloutou**, nous favorisons l'expérimentation et l'usage de matériels et d'engins électriques ou hybrides sur vos chantiers.
(offre disponible dans certains départements)

✓ L'ACCOMPAGNEMENT VERS LE BAS-CARBONE

WeCount, spécialiste en accompagnement bas-carbone, et L'Auxiliaire soutiennent les entreprises de la filière qui souhaitent engager concrètement leur transition grâce à un programme 100% BTP exclusif.

✓ PRÉVENTION DES RISQUES MÉTÉO

L'application de météo de précision **Weenat** apporte un service de prévention de haute technicité pour une meilleure anticipation et sécurisation de vos risques météo-sensibles.

Accédez à notre plateforme innovation et services grâce à ce QR Code :





www.auxiliaire.fr

Nos agences

L'Auxiliaire, des spécialistes de l'assurance construction à votre service

Le Courtage

04 72 74 52 55
courtage@auxiliaire.fr

01 Bourg-en-Bresse

04 74 22 42 51
bourg@auxiliaire.fr

04 Digne

04 92 74 75 45
digne@auxiliaire.fr

05 Gap

04 92 51 78 77
gap@auxiliaire.fr

26-07 Valence

04 75 44 66 00
valence@auxiliaire.fr

38 Grenoble

04 76 87 90 61
grenoble@auxiliaire.fr

39 Dole

03 84 72 37 17
dole@auxiliaire.fr

42 Saint-Etienne

04 77 21 14 46
saint-etienne@auxiliaire.fr

69 Lyon-Villeurbanne

04 72 44 45 01
villeurbanne@auxiliaire.fr

71 Mâcon

03 85 20 45 35
macon@auxiliaire.fr

73 Chambéry

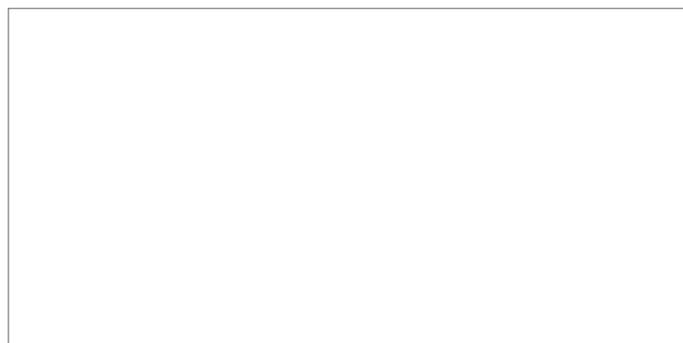
04 79 85 40 03
chambery@auxiliaire.fr

74 Annecy

04 50 45 42 58
annecy@auxiliaire.fr

84 Avignon

04 90 85 06 92
avignon@auxiliaire.fr



 **L'Auxiliaire BTP**
L'assurance toujours à votre hauteur

L'Auxiliaire - mutuelle d'assurance des professionnels du bâtiment et des travaux publics - société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances et exonérée de plein droit de la TVA - Siège : 20 rue Garibaldi - BP 6402 - 69413 Lyon Cedex 06
SIREN 775649056 - code APE 6512Z - www.auxiliaire.fr - 04 72 74 52 52 - auxiliaire@auxiliaire.fr

